Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 12 septembre 2019

Marie-José VILLENEUVE
Chargée de Mission Académique pour l'enseignement de l'Occitan

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Occitan
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

académie Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Objet : rentrée 2019

Cher(e) Collègue,

En premier lieu, je vous souhaite une bonne année scolaire 2019-2020 et adresse des vœux de bienvenue aux collègues qui nous rejoignent dans l'enseignement de l'occitan du second degré.
Nous accueillons un professeur stagiaire : Léo Humbert, au collège de Lodève et nous avons le plaisir de retrouver Angélique Trinquier, affectée sur les collèges d'Aigues-Mortes et Saint Gilles.
Ce courrier est également l'occasion de vous remercier toutes et tous pour votre investissement tant directement au près de vos élèves que dans des tâches multiples telles que les conceptions de sujets d'examens.

Dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF 2019-2020) vous sont proposées trois formations en occitan, j'espère avoir l'occasion de vous y rencontrer (date limite d'inscription le 27 septembre).
Dispositif : 19A0110240 OCCITAN: projet pédagogique académique 2019 2020, « Messatges ».
Jour 1 : 15/10/2019 ; Jour 2 : 22/01/2020 ; lieu CIRDOC.
Dispositif : 19A0110241 OCCITAN : intérêt pédagogique du chant dans le 05/03/2020; lieu CIRDOC.
Dispositif : 19A0110397 DNL : DEVENIR AUTONOME EN LANGUE VIVANTE-occitan (à conseiller à tout collègue souhaitant enseigner leur discipline en occitan).
Le prochain *séminaire académique pour les langues régionales,* quant à lui, se tiendra sur l'année scolaire 2020/2021.

Direction de l'Action Pédagogique

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par
Marie-José Villeneuve
chargée de mission pour l'enseignement de l'occitan
Téléphone
04 67 91 46 05
06 77 80 12 16
Fax
04 67 91 50 59
Courriel
marie-jose.villeneuve@ac-montpellier.fr

Le site académique pour l'enseignement de l'occitan, ouvert en septembre 2015, est un outil de travail, vous y trouverez informations et documents institutionnels et pédagogiques. Vous pouvez y accéder à l'adresse : http://dev.disciplines.ac-montpellier.fr/occitan
Je vous invite à le consulter régulièrement tout comme la plateforme Eduscol-Langues vivantes http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/ qui rassemble un grand nombre de ressources et informations utiles.
Par ailleurs, a été ouvert un espace d'échange entre professeurs sur viaeduc : nom du groupe « escambi de documents », vous pouvez vous connecter ou créer un compte sur https://www.viaeduc.fr/login#. Je remercie chaleureusement les collègues qui contribuent à l'enrichir.

Je vous rappelle également l'existence d'un DCL - OCCITAN qui permet de valider un niveau de langue du niveau A2 au niveau C1 du cadre européen. Il s'agit d'une certification d'état. Elle peut intéresser certains de vos collègues (qui seraient désireux, par exemple, d'enseigner leur discipline en occitan), ou de vos anciens élèves. Vous trouverez toutes les informations utiles (anciens sujets, les dates d'inscriptions, etc.) sur le site :
http://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html
La formation 19A0110397, *Devenir autonome dans une langue vivante : occitan,* peut ainsi représenter une étape de formation linguistique pour la préparation à cet examen.
(À conseiller à vos plus proches collègues avec qui, par ex, vous menez des projets conjoints ; aux enseignants de DNL ou à ceux qui souhaiteraient y venir. En premier degré, aux PE qui souhaiteraient passer de la sensibilisation à l'enseignement de LV).
L'objectif étant de permettre aux enseignants de l'académie, aux personnels d'encadrement d'atteindre le niveau de l'utilisateur indépendant (niveau B2 du cadre européen).

En lycées, vous avez eu l'occasion, durant l'année précédente de vous familiariser avec les modalités des baccalauréats général et technologique, vous retrouverez en détail les éléments

concernant « l'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 » :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Cette année encore, nous renforcerons nos pratiques dans le cadre des liaisons inter degrés (cycle 3), actions indispensables à la vitalité des groupes de 6ème.
La mise en place du projet pédagogique académique pour les langues régionales (*Messatges)* élément essentiel à la pédagogie de projet développée dans l'académie depuis 1982, sera une des occasions de tisser des liens inter degrés et favorisera le travail en interdisciplinarité.
Un prochain courriel sera l'occasion de vous le présenter (ne négligez pas de vérifier le contenu de votre messagerie académique).

Le concours académique de poésie en occitan (sur le thème *Messatges-Solidaritats*), qui remporte toujours un vif succès, se clôturera par une remise des prix, par Madame la rectrice, au printemps 2020.

Vous trouverez, jointe à cet envoi, l'enquête d'effectifs. Je vous demanderai de renseigner ce document avec la plus grande attention et de me le retourner sans tarder.

Outre les points soulignés dans le courrier de rentrée interlangues, quelques rappels :

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République porte des éléments importants pour notre discipline.
L'article 40 de la loi précise :
I-L'article L. 312-10 du code de l'éducation est ainsi rédigé :
«Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage.
« Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.
« Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées à l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage.
« L'enseignement facultatif de langue et culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes : 1° un enseignement de la langue et de la culture régionales ; 2° un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.
« Les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales. »
II-L'article L. 312-11 du même code est ainsi rédigé : «Sans préjudice des dispositions de l'article L. 121-3, les enseignants des premier et second degrés sont autorisés à recourir aux langues régionales, dès lors qu'ils en tirent profit pour leur enseignement. Ils peuvent également s'appuyer sur des éléments de la culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires. »

Vous trouverez l'intégralité du texte sur le site du *JO* :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Quelques adresses utiles :

Je vous invite à consulter le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :
http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm
Ainsi que la page du site du CANOPE dédiée aux productions en occitan : http://www.cndp.fr/crdp-montpellier/index.php?keyword=occitan&Search=Rechercher&Itemid=71&option=com_virtuemart&page=shop.browse .
Vous pourrez, sur le site de la FELCO (fédération des enseignants de langue et de culture d'oc), avoir accès à la liste des textes officiels organisant notre discipline : http://www.felco-creo.org/mdoc/index_fr.php?categ=txtofficiel .
En ce qui concerne les « métiers de l'occitan », je vous renvoie également à la plaquette de l'ONISEP et au site qui permet de donner de la visibilité aux possibilités d'emploi grâce à la langue que vous enseignez :
http://www.occitanetudesmetiers.com/l-occitan-qu-es-aquo-3.htm .

Veuillez noter mes coordonnées :
Tel : 06 77 80 12 16
marie-jose.villeneuve@ac-montpellier.fr

N'hésitez pas à me contacter pour toute question d'ordre pédagogique ou administratif.

Bonne rentrée à tous.

Cordialement,

La Chargée de Mission

Marie-José VILLENEUVE